



## Jeu de rôles

**D**ONC, C'EST PARTI, SELON TOUTES LES APPARENCES. AU FOND, QUOI DE PLUS NORMAL ? A un an de la présidentielle, on comprend que l'échéance habite tous les esprits et il serait tout à fait concevable que les candidats soient déjà en campagne. Seulement, voilà le hic: si tout rappelle l'échéance, s'il n'y a pas un geste dans l'arène qui ne s'y rattache, si tous les maronites en âge de caresser des ambitions tressaillent d'excitation, pour l'heure, point encore de candidats.

On nous le dira assez dans les mois qui viennent: la Constitution n'exige pas de dépôt de candidature avant l'élection présidentielle et, comme c'est le Parlement qui élit le président, il n'est pas besoin de campagne électorale, au sens habituel du mot. Ce n'est pas une raison pour qu'à la place nous ayons ce petit jeu de rôles où ceux qui guignent le poste n'avancent leurs pions qu'à l'abri des regards comme s'ils préparaient un coup fourré, et peut-être le préparent-ils, en croyant que, pour toute bonne action, il suffit de s'en aller chacun à Harissa allumer un cierge à Notre-Dame du Liban dans l'espoir d'être celui qui, à la fin, aura fait le parcours le plus agréable aux grands électeurs. Bon Dieu, on attend quand même autre chose d'une élection présidentielle! Sans trop d'illusions, d'accord. Mais à défaut de l'investiture, dans un an, d'un homme d'État qui restaurerait le prestige de la fonction et celui de la République et redonnerait espoir aux citoyens, ne peut-on espérer, dans l'intervalle, une réflexion de fond sur le fonctionnement des institutions et la manière de les amender? Et cette réflexion, qui mieux que les candidats à la présidence peuvent l'engager? À moins que l'ambition présidentielle se réduise désormais, et c'est le cas chez beaucoup, à envoyer Madame couronner les reines de beauté.

**IL S'AGIT DONC D'ÉLEVER LE DÉBAT. ET SURTOUT DE LE PRÉCISER.** En faisant un sort, pour commencer, à cette ritournelle entendue il y a deux ans, avant la prorogation du mandat Hraoui, et que certains commentateurs, inspirés ou non, ont commencé à chanter au sujet de supposées «spécifications», (*muwasafat*) du président à venir, comprendre son profil. Curieuse perversion: comme s'il était admis qu'un pouvoir immanent doive anticiper le choix des élus. Mais quand bien même cela serait, pourquoi lui mâcher le



travail, pourquoi accepter de préparer les esprits à ce qui est une confiscation de volonté? Pourquoi réduire l'élection du président de la République à une désignation? N'est-ce pas ainsi qu'on finit par justifier un attentat contre la Constitution, comme la prorogation d'il y a deux ans?

Même s'il est vrai qu'il n'a pas fallu attendre la tutelle syrienne pour que l'élection présidentielle ici soit la traduction d'une partie qui se joue ailleurs, c'est insulter l'avenir que d'accepter qu'il en soit toujours ainsi. Ou alors il ne faudra pas simplement abolir les formules de componction qui accompagnent les titres des Excellences, mais faire carrément une croix sur le mot de «président». «Administrateur» conviendrait parfaitement. Sauf que les pays indépendants ne sont pas gouvernés par des administrateurs et que le Liban est un pays indépendant. Et si ce n'est pas ce qu'il doit être aux yeux des dirigeants de Damas — et de ceux qui rampent à leurs pieds — qu'on en finisse de ces fictions constitutionnelles! Or, la Syrie d'évidence ne le veut pas. Ou ne le peut. Le fait est, en tout cas, qu'elle s'est fort bien acclimatée aux contraintes institutionnelles libanaises, elle a même appris à les manipuler. Saluons au passage cette pédagogie que les responsables baassistes se sont imposée: le droit constitutionnel, on ne l'enseigne pas dans les académies militaires ni dans leur école de cadres, et ils ont dû l'apprendre sur le tas. S'il ne tenait qu'à eux, ils en feraient l'économie, ils le font bien chez eux. Bel exemple, au demeurant, mais il y en a d'autres (la liberté d'information, le capitalisme sauvage...), de la manière dont le Liban finit par influencer sur la pratique politique syrienne. Plus qu'une hérésie constitutionnelle, la croyance en des «spécifications» que le président à élire doit remplir est donc une imbécillité politique. Elle montre que, du côté libanais, on n'a toujours pas compris toutes les dimensions des relations avec la Syrie.

DES SPÉCIFICATIONS, IL Y EN A DANS TOUTE ÉLECTION. Mais elles concernent les candidats, et pas le président. Elles sont d'ailleurs stipulées par la Constitution: la possession de la nationalité libanaise, un âge minimum, un casier judiciaire vierge ou, en tout cas, la jouissance des droits politiques. À ces stipulations juridiques, on peut assurément imaginer qu'un mouvement démocratique fort qui émergerait dans les profondeurs du pays réussisse à en ajouter d'autres, qui seraient d'ordre politique. Par exemple, que le candidat n'ait pas trempé dans des crimes de guerre, eussent-ils été amnistiés. Qu'il n'ait pas changé de credo quatorze fois dans sa carrière. Qu'il ne soit pas soupçonné d'enrichissement illicite ou de népotisme. Qu'il ait fait montre d'un minimum de décence dans son propre commerce



avec Damas ou Anjar. Qu'il ait montré un respect certain des institutions. Et surtout qu'il ne se pense pas comme un sauveur.

Ça devrait quand même resserrer le cercle, non? Et l'on pourrait le resserrer encore davantage si l'on envisageait, sinon un dépôt de candidature formel, du moins la présentation d'un programme. Ce n'est pas prévu par la Constitution? Mais un mouvement démocratique puissant pourrait fort légitimement agir dans le sens de son perfectionnement, et il ne serait pas suspect, lui, de le faire pour des intérêts personnels. Et là, on aurait du coup une hémorragie de candidats. Parce que beaucoup de ceux qui cultivent l'espoir de tirer la carte gagnante ne sont habitués à avancer que masqués et que, de toute façon, un programme de gouvernement, ils ne savent pas ce que c'est.

Encore une fois, même si on suppose que la décision sera finalement prise à Damas, toute action n'est pas interdite. Et ce serait déjà un beau progrès si la Syrie devait faire son choix entre trois ou quatre personnes bien identifiables et toutes assurées d'une certaine surface politique. Au lieu que la course de reptation des «présidentiables» la mette en position d'attendre la dernière minute pour sortir de son chapeau un lapin.

Qui, alors, ressemblerait fort à un dindon.

**Samir Kassir**



<b>Id-Reference</b>	<b>97-Pr-000613</b>
<b>Media (Support)</b>	HC
<b>Title</b>	Jeu de rôles
<b>Subtitle</b>	
<b>Section</b>	Algarade
<b>Language</b>	Français
<b>Source</b>	L'Orient-Express
<b>Page</b>	7
<b>Date</b>	Novembre 1997
<b>Author</b>	Samir Kassir
<b>Co-Author</b>	
<b>Keywords</b>	
<b>Persons</b>	Elias.Hraoui
<b>Locations</b>	Liban – Harissa – Syrie – Damas – Anjar
<b>Dates</b>	
<b>Themes</b>	Liban – échéance.présidentielle – candidats.présidence – maronites – Constitution – élection.présidentielle – Parlement – président.République – campagne.électorale – Notre.Dame.Liban.Harissa – investiture – prorogation.mandat.Hraoui – spécifications (muwasafat).président.venir – tutelle.syrienne – Excellences – pays.indépendant.Liban – Syrie – Damas – régime.Syrie – dirigeants.Damas – responsables.baassistes – parti.baassiste – droit.constitutionnel – académies.militaires – liberté.information – pratique.politique.syrienne – Liban.Syrie.relations – démocratie – crimes.guerre – Anjar – mouvement.démocratique – programme.gouvernement.
<b>Subject</b>	Pourquoi accepter de préparer les esprits à ce qui est une confiscation de volonté ? pourquoi réduire l'élection du président de la République à une désignation ? N'est-ce pas ainsi qu'on finit par justifier un attentat contre la constitution comme la prorogation d'il y a deux ans ?